



ON MANQUE DE PSYEN DANS NOS ÉCOLES !

En juin 2023, la FSU-SNUipp a lancé une grande enquête « un psy / un secteur ». 1200 collègues ont répondu au questionnaire



Les postes vacants ont une influence négative sur leur travail de secteur

Pour **70 %** des psychologues de l'Éducation nationale

Une zone d'intervention modifiée depuis moins de trois ans pour

Pour **42 %** des psychologues de l'Éducation nationale

Au moins un des postes de la circonscription est vacant

Pour **37 %** des psychologues de l'Éducation nationale

La FSU-SNUipp revendique :

- Le droit d'exercer leur métier et toutes leurs missions dans le respect du cadre déontologique et éthique de la profession réglementée de psychologue avec l'autonomie nécessaire ;
- Un temps de travail conforme aux textes réglementaires : 24 heures par semaine (pour les bilans, synthèses entretiens, réunions etc) et 4 heures pour le secrétariat administratif ;
- Le remboursement des frais de déplacement et de repas qui sont une obligation de l'État : il n'est pas admissible de devoir renoncer à les obtenir ;
- Des secteurs d'intervention à taille « humaine » avec un RASED complet pour 800 élèves ;
- Une réelle réflexion sur le devenir de la profession en raison du nombre croissant de postes vacants. Les psychologues ne peuvent pas continuer à payer de leur santé l'absence de moyens de remplacement...

Crise d'attractivité

Depuis 2021, les concours ne font plus le plein. 125 postes de titulaires PsyEN restent non pourvus ces quatre dernières années, ce qui correspond quasiment à une année blanche. Manque de visibilité des concours, mutation nationale, frais de formation initiale non pris en charge pèsent sur le recrutement.

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|
| Postes au concours externe | 105 | 130 | 130 | 130 | 130 |
| Inscrits | 681 | 576 | 319 | 280 | 235 |
| Admis | 105 | 110 | 106 | 99 | 80 |
| Nombre de postes non pourvus | 0 | 20 | 24 | 31 | 50 |